Document generated on 07/15/2025 8:24 p.m.

Histoire Québec

Un état du patrimoine bâti

Clément Locat

Volume 25, Number 2, 2019

URI: https://id.erudit.org/iderudit/91989ac

See table of contents

Publisher(s)

Les Éditions Histoire Québec
La Fédération Histoire Québec

ISSN

1201-4710 (print)
1923-2101 (digital)

Explore this journal

Cite this article

Locat, C. (2019). Un état du patrimoine bâti. *Histoire Québec*, *25*(2), 5–6.

Tous droits réservés © Les Éditions Histoire Québec, 2019

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

https://www.erudit.org/en/

Un état du patrimoine bâti

par Clément Locat

Clément Locat est membre de l'APMAQ (Amis et propriétaires de maisons anciennes du Québec) depuis 1985, a été membre du conseil d'administration de l'organisme de 1990 à 1999 et président du conseil de 1993 à 1998. Il fut membre du comité Avis et prises de position du Conseil des monuments et sites au cours des années 1990. Actuellement, il participe à plusieurs initiatives visant la sauvegarde de bâtiments anciens à travers le Québec et collabore avec plusieurs organismes œuvrant dans le domaine. Il est membre de la Société d'histoire de Saint-Roch-de-l'Achigan et préside le comité du patrimoine de la Fédération Histoire Québec depuis 2004.

Il a reçu en 2018 le prix Robert-Lionel-Séguin, remis par l'APMAQ, pour souligner son engagement en faveur de la sauvegarde du patrimoine et lui rendre hommage pour le temps et l'énergie qu'il consacre à la restauration, à l'animation, à l'enseignement et à la production d'écrits pouvant faire connaître et apprécier le patrimoine bâti du Québec.

Le texte qui suit est une synthèse de la conférence prononcée par le lauréat du prix Robert-Lionel-Séguin 2018, Clément Locat, lors de la remise du prix à Montebello, le 13 octobre 2018.

J'aimerais bien dire qu'après 40 ans d'actions menées pour la sauvegarde du patrimoine par nos organismes, la situation s'est grandement améliorée, mais malheureusement, cette annonce devra être remise à plus tard, car beaucoup reste à faire en ce domaine.

Il y a heureusement des éléments positifs : en général, les grandes villes, qui ont des ressources techniques, dont un comité du patrimoine, s'en sortent mieux. Plusieurs villes moyennes ont aussi pris des mesures sérieuses pour protéger et mettre en valeur leur patrimoine. Les exemples des villes de Joliette, Terrebonne et Rivière-du-Loup, entre autres, sont très positifs. Dans d'autres villes cependant, la situation est lamentable, comme à Repentigny, un des plus anciens établissements au Québec, où aucune vision n'est partagée sur le riche patrimoine local. À Chambly on avait approuvé la démolition d'une icône du patrimoine local, la maison Boileau; cette décision a été renversée depuis, mais on tarde à amorcer les travaux de restauration.

Dans les moyennes et surtout les petites municipalités, dépourvues de ressources techniques et financières, la situation s'est aggravée. Les comités consultatifs d'urbanisme composés de gens élus et de citoyens sans formation particulière sont souvent contrôlés par les conseils municipaux. L'information est déficiente, il n'y a aucune vision, c'est la gestion au cas par cas, les *leitmotivs* sont « *On n'arrête pas le progrès* », « *On ne fait pas du neuf avec du vieux* », « *Il faut aller de l'avant* ». Les pertes en ce qui concerne le paysage architectural de nos villages continuent dans le règne de la laideur et de la médiocrité. L'attitude de la ville de Sainte-Marie-de-Beauce, avec le cas éloquent du magnifique Château Beauce, en est l'illustration la plus récente.

Mais ce qui est le plus préoccupant dans tout cela, c'est la démission de l'État, alors que le ministère de la Culture et des Communications (MCC) n'a plus les ressources humaines et financières nécessaires à l'accomplissement de sa mission. Dans les bureaux régionaux du MCC, ce n'est guère mieux, les ressources spécialisées sont inexistantes ou ne suffisent pas à épauler efficacement les municipalités ou à appuyer les comités d'action citoyens qui veulent conserver l'âme de leur milieu. Rappelons qu'au cours du dernier mandat du précédent gouvernement, on a connu trois ministres de la Culture en quatre ans, ce qui démontre le peu d'importance qu'on accorde à ce domaine.

Lors des consultations précédant l'adoption de la Loi sur le patrimoine culturel en 2011, les organismes en patrimoine avaient tous souligné le risque de remettre la responsabilité du patrimoine entre les mains des municipalités – ce qui n'était pas en soi une mauvaise idée – sans le soutien technique ou financier adéquat. Nos craintes se sont malheureusement avérées. Le message aux municipalités concernant leurs nouvelles responsabilités en matière de patrimoine n'est pas passé.

De plus, dans ce contexte, les conditions d'existence de l'APMAQ et d'organismes similaires deviennent de plus en plus précaires, chaque nouveau gouvernement se faisant un devoir de couper les budgets, et particulièrement en culture, domaine déjà largement sous-financé. Dans plusieurs milieux, il faut savoir que ces organismes demeurent les chiens de garde en patrimoine et doivent souvent se battre contre leurs élus et les promoteurs pour sauvegarder leur patrimoine architectural.

Ceux qui me connaissent diront que c'est une marotte, mais je considère que s'il reste un rôle à jouer au MCC, c'est la sensibilisation de la population et des élus municipaux à l'importance du patrimoine tant au plan culturel, social qu'économique, afin d'éduquer la population et de changer les mentalités. À cette fin, le ministère de la

Culture pourrait profiter de la Fête nationale, des Journées de la culture ou de la Journée du patrimoine pour promouvoir et célébrer cet aspect si important de notre culture au moyen des différents médias. Cela permettrait entre autres aux nouveaux arrivants de s'approprier cette dimension de notre culture. Verrons-nous un jour la protection du patrimoine devenir un réflexe avant d'agir dans nos milieux de vie?

ÉPILOGUE

Depuis octobre dernier, des événements importants en matière patrimoniale ont eu lieu et le lauréat du prix Robert-Lionel-Séguin a voulu les commenter.

La série d'événements survenus récemment, particulièrement la démolition sauvage de la maison Boileau à Chambly le 22 novembre dernier, sans permis ni avis à la population, a remis la question du patrimoine à l'avant-scène de l'actualité. Faut-il rappeler que cette maison exceptionnelle, une icône du Vieux-Chambly, avait fait l'objet de nombreuses interventions de la part des organismes en patrimoine en vue de sa sauvegarde après l'accord d'un permis de démolition émis par la Municipalité en 2016. Dès le lendemain, nous avons été confrontés au sort du moulin du Petit-Sault à l'Isle-Verte, un bâtiment bénéficiant du statut de classement depuis 1962, mais que le laisser-aller a, depuis, mené à la ruine. Quelques jours plus tard, à Saint-Denis-sur-Richelieu, la maison Magloire Vézina, un solide bâtiment d'une grande intégrité architecturale faisant partie d'un ensemble harmonieux de maisons anciennes alignées, rue Yamaska, était démolie pour faire place à un stationnement. C'était alors la troisième maison ancienne en bon état démolie au cours de l'année à Saint-Denis, un village faisant partie de l'Association des plus beaux villages du Québec.

Ces événements médiatisés ont démontré la fragilité du patrimoine architectural au Québec et le lent processus de banalisation de nos milieux de vie. Par ailleurs, la participation de 400 citoyens à une manifestation devant l'hôtel de ville de Chambly, le 25 novembre dernier, pour décrier cette bêtise dans une ville qui attire annuellement 300 000 touristes en raison de sa richesse patrimoniale, est un fait nouveau et constitue un signal encourageant de l'évolution des mentalités à l'égard du patrimoine au Québec.

De même, au début du mois d'août, des centaines de citoyens de Pointe-Claire s'étaient présentés à une rencontre publique du comité local de démolition, pour s'opposer à la destruction de l'Hôtel Pointe-Claire et à son remplacement par un immeuble de condos démesuré et d'un style inapproprié pour le cœur ancien de la ville, ce qui a finalement fait reculer la Municipalité. Tous ces faits témoignent qu'un virage s'impose rapidement à l'égard de notre patrimoine architectural. Il est urgent que des mesures sérieuses soient prises pour que, désormais, des bâtiments bénéficiant du statut de classement ne soient plus jamais abandonnés ou démolis. Les villages et petites villes doivent pouvoir obtenir les services spécialisés en architecture et urbanisme que leur budget ne leur permet pas de s'offrir individuellement.

Il y a aussi un besoin pressant d'une instance d'appel indépendante des municipalités à laquelle des citoyens ou comités de sauvegarde pourraient recourir dans les cas litigieux. Enfin, comme nous le mentionnions, la sensibilisation à la valeur ajoutée que représente le patrimoine dans notre société doit être priorisée par le ministère de la Culture. Les différents organismes en patrimoine sont débordés et la conduite d'actions pompier pour sauver notre patrimoine au cas par cas à travers le Québec a fait son temps.

Maison de Clément Locat.